Sujet : [INTERNET] Stop au projet éolien
De : detrez.jacques@free.fr
Date : 09/10/2019 17:36
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Copie à : donquichotte17460@gmail.com

A l'attention de Mr LAVALETTE COMMISSAIRE ENQUETEUR

Mr et Mme DETREZ J
22B Chemin chez LOUBAT 17460 RETAUD

STOP AU PROJET EOLIEN ;
Nous sommes contre le projet éolien de VARZAY.

Habitant à proximité de ce projet, nous redoutons les nuisances visuelles, le bruit, ainsi que les nuisances
dont personne ne parle et un jour prochain se feront ressentir parmi la population à proximité, la santé vaut bien un peu de réflexion.
sans compter la dévaluation de nos biens immobiliers, en effet qui voudraient habiter parmi les éoliennes ???

Il nous semble qu'il y à des emplacements plus adaptés à ce genre d'installation !!!!

Bien sur l'appât du gain pour certain est plus intéressant que les nuisances chez les autres.

Mr DETREZ

Sujet : [INTERNET] Projet d'un parc éolien - commune de VARZAY
De : Laurent GICQUEL <fagicquel@orange.fr>
Date : 10/10/2019 13:44
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Christian LAVALETTE, Commissaire Enquêteur,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons pris connaissance du dossier de la société Ferme éolienne de Varzay, qui souhaite implanter quatre éoliennes sur la commune de Varzay.

Ce projet nous apparaît très impactant sur ce territoire de la Saintonge Romane et nous souhaitons attirer votre attention sur les points particuliers suivants :

Pertinence économique et écologique

1- La viabilité économique et écologique de ce projet ne nous apparaît pas démontrée.

Solidité financière et solvabilité du groupe ABO WIND

2- L'architecture financière du projet ne présente aucune garantie pour les habitants et les édiles de la capacité et de la volonté du groupe ABO WIND à gérer dans la durée ce projet et en particulier le coût du démantèlement des éoliennes lorsqu'elles seront en fin de vie d'exploitation (par exemple, une garantie présentée de 50k€ par éolienne représente-t-elle raisonnablement le coût réel de son démantèlement ?). En effet, la structure financière de la société FERME EOLIENNE DE VARZAY est symbolique au regard de son capital social de 100 €, et sauf erreur, ABO WIND AG ne se porte pas garante à première demande pour le compte de sa filiale et sous-filiale de leurs engagements respectifs vis à vis des tiers.

Nous avons noté que le groupe ABO WIND est qualifiée de "PME à dimension humaine", ce qui ne traduit pas forcément une surface financière pléthorique pour faire face à la gestion de l'ensemble de son parc d'éoliennes installées notamment en France (fonds propres en 2016 de 60M€ face à 38 M€ d'endettement net. Quelle est

la situation financière en 2018 ?). La présentation dans ce dossier des bilans et des comptes intitulée de "sommaire" porte bien son nom, car leur déchiffrage ne nous apparaît pas explicite.

Respect de la Santé des personnes

3- L'atteinte à la santé des habitants sur la durée de ce projet (nuisance sonore notamment), n'est pas considérée à sa juste valeur,

Respect du patrimoine historique et naturel de la région

4- La dégradation notoire et irrémédiable du paysage local est prise en compte de manière dérisoire par la société ABO WIND (exemple : plantation "d'écrans végétaux" (si faisables d'ailleurs) face à des mâts de 199.5 m de hauteur ! - En outre, au bout de combien d'années, ces écrans seraient éventuellement bénéfiques pour les habitants ?).

Au vu de ces éléments, nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre en considération nos doléances exprimées, d'y répondre et de comptabiliser notre avis, lequel est notablement défavorable à ce projet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Laurent GICQUEL

19, rue de la Grande Romade

17460 Varzay